

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 39  
Votes exprimés : 39  
POUR : 38  
CONTRE : 1  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
28 mai 2024  
Date d'affichage :  
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents** : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGault - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -  
**Absents excusés** : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -  
**Absents** : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, explique que la commission vie associative a étudié, lors de sa séance du 30 mai 2024, les demandes de subventions émanant des associations.

Lors de la 1<sup>ère</sup> session d'attribution du 11 mars 2024, 11 000 € ont été alloués, ainsi que 1 756 € de bonus d'aide à l'emploi. Le budget disponible est donc de 9 000 € pour les subventions de base et 3 244 € pour le bonus d'aide à l'emploi.

Elle propose d'attribuer les montants suivants :

- **ART'N CLASSIC** **700 €**  
2 concerts de musique classique : 1 concert au printemps Duo violon/accordéon et 1 violon en automne Trio Maschere piano/violon/violoncelle. Les concerts seront prolongés autour d'un cocktail dînatoire.
- **LA BELLE DU SEREIN** **2 000 €**  
Festival de musique gratuit « Vallée et Veillée » à NOYERS SUR SEREIN, le 3 août 2024.
- **TENNIS CLUB CANTON DE NOYERS** **3 200 €**  
Professionnalisation encadrement pour les licenciés : proposer des entraînements de tennis aux enfants et aux adultes par un professeur qualifié
- **LES RENCONTRES MUSICALES DE NOYERS** **5 000 €**  
Festival de musique alliant classique, contemporaine et jazz. 14 concerts : 8 payants et 5 gratuits. 1 concert jeune public dans le cadre d'un projet pédagogique, préparé avec les élèves du collège de NOYERS et les élèves des écoles primaires de NOYERS SUR SEREIN et de L'ISLE SUR SEREIN.
- **LE PATRIMOINE OUBLIE** **2 500 €**  
Gargouiliosium ou symposium : festival sur le site du vieux château à NOYERS SUR SEREIN du 25 au 29 juillet 2024. Réalisation de gargouilles par des sculpteurs amateurs ou professionnel avec une mise en vente des sculptures. Conférence, concert et spectacle, chasse aux trésors avec les enfants de l'accueil de loisirs de NOYERS SUR SEREIN.
- **LES VITRINES DE L'AVALLONNAIS** **1 500 €**  
Développe les actions commerciales pour valoriser les commerçants, artisans et entrepreneurs, du territoire de la communauté de communes du Serein et soutenir l'économie locale, par le biais de vente de chèques-cadeaux
- **LES ARTS DE LA GROTTTE** **500 €**  
Concert « Encore Floyd » tribute des Pink Floyd, le 31 août à la Grotte de Champ Retard.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 38 voix POUR et 1 voix CONTRE (Marie-Laure GRIMARD),

DECIDE d'attribuer les subventions énoncées ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du budget primitif principal 2024 et feront l'objet d'une inscription supplémentaire dans le cadre d'une décision modificative, pour les subventions à verser aux associations.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 07/06/2024